



## Au cœur des territoires : les notaires, force de propositions

Au-delà de leur congrès annuel, les notaires entendent contribuer au débat public, et faire partager leurs réflexions et travaux au plus grand nombre.

**La Revue agridées :** Vous avez présidé le 114<sup>e</sup> congrès des notaires en mai 2018, à Cannes, sur le thème « **Demain le Territoire** ». Comment vos propositions sur l'agriculture ont-elles été accueillies par les pouvoirs publics et les OPA ?  
**Emmanuel Clerget :** Nous avons remis nos propositions à Madame Audrey Bourroleau, conseillère Agriculture



Emmanuel CLERGET  
Notaire, président du Comité  
d'éthique du think tank  
Territoires et Consciences

auprès du président de la République. Nous attendons impatiemment cette loi foncière, tant les outils comme le statut du fermage, ou les instruments de régulation que sont les Safer et le contrôle des structures paraissent devoir être remaniés. Nous avons d'ailleurs proposé de fusionner le contrôle des structures et les Safer pour ne conserver qu'un seul opérateur avec des objectifs à définir. Nous espérons que quelques-unes de nos propositions seront reprises, dont notamment un toilettage du statut avec la cessibilité des baux, et un bail qui permette des contreparties pour limiter la reprise des terres pour des raisons d'urbanisme.

**La Revue agridées :** À présent, comment le notariat poursuit-il la réflexion sur ce thème de l'agriculture et territoire ?

**E. C. :** À la suite du Congrès de Cannes, le think tank Territoires et Consciences a vu le jour (<https://territoireetconsciences.fr>). Il a été créé en lien avec le Conseil supérieur du Notariat pour prolonger et enrichir la réflexion sur l'avenir du Territoire et est ouvert aux décideurs, universitaires ou élus locaux. L'objectif initial était de porter les travaux du congrès de Cannes et de continuer à les faire vivre. Depuis nous avons voulu l'élargir à de plus larges débats sur les mutations et l'avenir de notre Territoire. Des colloques ont ainsi été organisés sur l'agriculture urbaine ou la revitalisation des cœurs de bourg et centres-villes. Présents sur tout le territoire, les notaires sont également à même de faire remonter toutes les informations qu'ils peuvent récolter. Avec ce think tank, notre but est aussi de montrer l'étendue des rapports et propositions des notaires, d'être audibles des pouvoirs publics et de la société tout entière.

**La Revue agridées :** Plus largement comment le notariat peut-il accompagner les chefs d'entreprise agricole dans leur développement ?

**E. C. :** Les 14 500 notaires sont des juristes, au cœur des territoires, et aux côtés des chefs d'entreprise. Ce maillage important, cette proximité, dans les métropoles, comme dans les localités reculées est important. Pour les questions de transmission de foncier, ou de baux de plus de 12 ans, le recours à un notaire est nécessaire. Mais dès lors qu'il n'a pas d'apport immobilier, les notaires interviennent, hors monopole, avec les autres professionnels du droit pour la constitution de sociétés et le conseil. ▶

Propos recueillis par Isabelle Delourme